

Conseil du 9^e arrondissement
Séance du lundi 21 septembre 2020

Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif au devenir du bassin d'apprentissage de la natation du collège Condorcet.

Considérant que le collège Condorcet situé rue d'Amsterdam, côté 8^e arrondissement de Paris, accueille une majorité d'élèves habitant le 9^e arrondissement de Paris ;

Considérant le bassin d'initiation à la natation construit dans les années 70 au sein du collège Condorcet grâce au legs d'un ancien élève ayant demandé expressément que soit construit une piscine ;

Considérant les derniers travaux de rénovation de la sous-station technique du bassin datant du début des années 2000 ;

Considérant la fermeture du bassin en novembre 2018 du fait du vieillissement des installations avec en particulier des dysfonctionnements au niveau de sa ventilation, de la sous-station technique ainsi que la dégradation de ses abords ;

Considérant les plus de 800 élèves du collège mais également ceux des quatre écoles élémentaires (pour le seul 9^e arrondissement) situées à proximité immédiate de cet établissement ;

Considérant que la mise aux normes du bassin et de ses parties techniques vétustes serait évaluée à 600 000 € selon une étude de la STEGC ;

Considérant que les parents d'élèves ont proposé de participer au co-financement de la rénovation en lançant une collecte ;

Considérant que le nouveau principal, afin d'assurer un plus grand entretien de la piscine, propose qu'un agent de la DJS soit logé au sein de l'établissement ;

Considérant qu'une étude aurait été menée par le Service des Travaux de la DASCO pour remplacer le bassin par une salle multi-sports ;

Considérant la saturation des créneaux proposés aux scolaires dans les piscines parisiennes ;

Considérant la circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017 qui définit les conditions de l'enseignement de la natation dans les premier et second degrés et qui précise « Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale » ;

Considérant le Plan « Nager à Paris » qui permet de créer de nouvelles piscines, de moderniser le parc existant, d'optimiser les bassins et d'offrir de nouveaux services aux usagers ;

Considérant le plan « Aisance aquatique » annoncé par le Gouvernement en avril 2019 comprenant notamment une enveloppe de 15 millions d'euros dédiée au développement des piscines ;

Delphine Bürkli et les membres de l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **organise dans les locaux du collège une réunion d'information et de concertation relative au devenir du bassin associant le nouveau principal du collège, les parents élus, les professeurs d'EPS, les mairies des 8^e et 9^e arrondissements ;**
- **saisisse la Ministre des Sports afin que la rénovation de ce bassin puisse être intégrée dans le cadre du plan « Aisance aquatique » ;**
- **étudie la faisabilité technique, juridique et financière d'une municipalisation du bassin dans la perspective d'une ouverture aux élèves du collège mais également des écoles proches tout en proposant au public le soir et le week-end des cours de natation et d'aquagym.**

-